

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024, qui sont élaborés selon les normes IFRS, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes MM Khaled MNIF & Jamel MZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « BDO Tunisie » et « Expert-Partners ».

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>30/06/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 013 958	1 334 102
Immobilisations corporelles	A1	57 284 957	56 647 782
Immeubles de placement	A2	7 038 597	7 045 201
Droits d'utilisation	A3	2 509 334	1 894 966
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	115 152 748	90 043 444
Actifs financiers au coût amorti	A5	1 269 302	1 139 191
Titres de participation dans les filiales	A6	11 998 800	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	-	794 880
Actifs non courants		196 267 696	167 148 816
Stocks	A7	134 234 745	151 433 604
Créances clients	A8	122 459 363	121 598 047
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	507 285	585 130
Autres actifs courants	A10	19 211 356	11 161 139
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	33 669 635	10 035 549
Actifs courants		310 082 384	294 813 469
Total des actifs		506 350 080	461 962 285

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30/06/2024	31/12/2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		182 922 407	143 328 368
Résultat de l'exercice		28 979 181	35 479 697
Total des capitaux propres		241 901 588	208 808 065
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 006 109	2 495 933
Obligations locatives	P1	2 841 885	2 135 808
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	387 068	357 943
Provisions pour risques et charges	P3	4 363 890	6 326 055
Autres passifs non courants		395 683	331 657
Passif d'impôt différé	P4	232 872	-
Passifs non courants		10 227 507	11 647 396
Dettes fournisseurs	P5	156 884 018	150 390 839
Autres passifs courants	P6	33 280 181	11 305 652
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	22 403	19 602
Passif d'impôt courant	P4	2 194 919	3 847 122
Emprunts et dettes financières	P1	60 284 893	75 198 102
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 554 571	745 507
Passifs courants		254 220 985	241 506 824
Total passifs		264 448 492	253 154 220
Total des capitaux propres et passifs		506 350 080	461 962 285

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30/06/2024	30/06/2023
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	310 954 251	295 748 283
Coûts des ventes	R-2	(259 420 133)	(246 916 518)
Marge brute		51 534 118	48 831 765
Autres gains	R-3	3 593 540	4 563 450
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(12 020 302)	(10 184 505)
Charges administratives	R-5	(16 751 563)	(18 441 858)
Autres pertes	R-6	(1 644 347)	(2 635 696)
Résultat opérationnel		24 711 446	22 133 156
Produits financiers	R-7	16 640 511	10 364 085
Charges financières	R-8	(3 640 959)	(3 272 806)
Résultat financier net		12 999 552	7 091 279
Résultat avant impôt		37 710 998	29 224 435
Charge d'impôt sur le résultat	P4	(8 731 817)	(7 452 940)
Résultat après impôt des activités poursuivies		28 979 181	21 771 495
Résultat net de la période		28 979 181	21 771 495
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,966</i>	<i>0,726</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,966</i>	<i>0,726</i>
<u>Autres éléments du résultat global</u>			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	25 109 304	18 000 119
Ecart actuariel (OCI)	P-2	5 038	1 842
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		25 114 342	18 001 961
Résultat global de la période		54 093 523	39 773 456
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,803</i>	<i>1,326</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,803</i>	<i>1,326</i>

ENNAKL AUTOMOBILES**Etat des flux de trésorerie****Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024****(Montants exprimés en dinars)**

	30/06/2024	30/06/2023
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	37 710 998	29 224 435
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	2 495 318	2 762 821
Régul amortissements cumulés	(5 000)	-
Indemnité de départ à la retraite	39 798	5 604
Dotations aux provisions	1 745 897	4 383 330
Reprises sur provisions	(5 838 165)	(4 053 066)
Charge d'impôt exigible	(8 731 817)	(7 452 940)
Variation de l'impôt différé	1 024 918	(1 890 847)
Variation de l'impôt courant	(1 652 203)	(4 459 584)
Charges financières des obligations locatives	(13 172)	6 479
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	809 064	69 529
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(455 336)	65 484
Perte sur titres de participation AFCAR	3 859 414	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	16 622 630	15 165 714
Variation des créances clients	(1 063 336)	(8 506 477)
Variation des autres actifs courants	(9 001 277)	(712 869)
Variation des dettes fournisseurs	6 493 179	(35 025 369)
Variation des autres passifs	3 138 555	3 811 332
Variation des ICNE	-	107 755
Total des flux de trésorerie provenant de l'exploitation	47 179 466	(6 498 669)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 981 572)	(920 284)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	741 041	32 000
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(3 749 550)	-
Décassements provenant des opérations de placement	-	(6 000 000)
Encaissements/Décassements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	(52 266)	(318 328)
Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(6 042 347)	(7 206 612)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(2 100 000)	(19 500 000)
Décassement sur emprunts	(445 009)	(6 405 849)
Encaissement sur emprunts	33 366 100	10 000 000
Encaissement/Décassement sur crédit de gestion et billet à ordre	(48 324 124)	28 037 584
Total flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(17 503 033)	12 131 735
Variations de la trésorerie	23 634 086	(1 573 546)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	10 035 549	13 822 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	33 669 635	12 248 465

ENNAKL AUTOMOBILES
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024
(En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	18 001 961	-	18 001 961
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	21 771 495	21 771 495
Situation 30/06/2023		30 000 000	107 982 823	26 359 784	21 771 495	186 114 102
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	25 114 342	-	25 114 342
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	28 979 181	28 979 181
Situation 30/06/2024		30 000 000	122 462 520	60 459 887	28 979 181	241 901 588

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 30 juin 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI – AMEN GROUP	16 252 003	54,17%
POULINA GROUP HOLDING – PGH	8 598 289	28,66%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 212 914	7,38%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de la période :

- Au terme du premier semestre de l'année 2024, le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de 5% par rapport à la même période de l'année 2023 en passant de 295 748 283 DT à 310 954 251 DT au 30 juin 2024.
- Les investissements réalisés durant le 1er semestre de 2024 se sont élevés à 2 981 572 DT contre 995 966 DT à la même période de l'année 2023.
- Nomination de Mr. Aziz HAJ ROMDHANE au poste de Directeur Général Adjoint à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle elle détenait une participation de 3 859 414 DT. A cet effet la société a comptabilisé une reprise de provision et une perte au titre de cette participation d'égal montant.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2024.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%

- Equipements de bureaux 10% et 15%
- Agencements et aménagements 10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les

montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; Ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et

- ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation

- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	115 152 748	-	-

Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 554 571
31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	745 507

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers pour les sociétés cotées. Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1).
- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Créances clients	122 459 363	121 598 047
Autres actifs courants (*)	12 692 511	5 661 007
Liquidités et équivalents de liquidités	33 669 635	10 035 549
Prêts au personnel	1 559 882	1 590 095
Dépôts et cautionnements	400 815	395 815
Avances au personnel	181 706	104 227
Total des actifs financiers au coût amorti	170 963 912	139 384 740
Actifs financiers à la JV par les AERG	115 152 748	90 043 444
Total des actifs financiers	286 116 660	229 428 184

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 Juin 2024	31 Déc 2023
Emprunts	62 291 002	77 694 035
Créditeurs et divers autres passifs (**)	190 140 199	161 636 491
Total des passifs financiers au coût amorti	252 431 201	239 330 526
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 554 571	745 507
Total des passifs financiers	253 985 772	240 076 033

(**) les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,361	3,391	(0,030)	-0,879%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-0,879% par rapport au 30/06/2024	(1 705 046)
EUR/TND	+0,879% par rapport au 30/06/2024	1 705 046

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement d'un emprunt à long terme.

Cet emprunt a été négocié à un taux variable. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2024, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 7 911 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 Juin 2024	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	122 459 363	-	3 645 397	126 104 760
Total	122 459 363	-	3 645 397	126 104 760

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation (*)	Signification de la note	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Baa1	Qualité moyenne inférieure	2 100 779	50 194
B3	Très spéculatif	6 128 221	553 327
Caa1	Risque élevé	2 249 327	509 796
Caa2	Ultra spéculatif	18 650 059	3 446 660
Non notées	-	2 038 797	2 431 734
Total		31 167 183	6 991 711

(*) Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30/06/2024	Jusqu' à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	897 370	2 193 572	-
Billets à ordre	9 000 000	-	-	-
Effets escomptés et non échus	50 328 484	-	-	-
Total	59 627 607	897 370	2 193 572	-

(*) échéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Emprunts	62 291 002	77 694 035
Créditeurs et divers autres passifs (*)	190 140 199	161 636 491
Liquidités et équivalents de liquidités	(33 669 635)	(10 035 549)
Dettes nettes	218 761 566	229 294 977
Total capitaux propres	241 901 588	208 808 065
Total capital	460 663 154	438 103 042
Gearing ratio	47%	52%

(*) Les produits constatés d'avance sont exclus

3. Notes explicatives des rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels (Immob. Incorp.)	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES											
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	742 642	94 821 337	99 530 564
Acquisitions	355 295	-	-	291 795	2 132 849	481 877	381 047	666 246	1 234 717	5 188 531	5 543 826
Cessions	-	-	-	-	(971 733)	-	-	-	-	(971 733)	(971 733)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	651 291	(651 291)	-	-
31/12/2023	5 064 522	9 648 736	45 779 070	2 538 176	6 056 536	2 213 716	8 866 742	22 609 091	1 326 068	99 038 134	104 102 657
01/01/2024	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 091	1 326 069	99 038 134	104 102 657
Acquisitions	6 875	-	-	49 354	540 662	84 535	154 786	458 862	1 686 497	2 974 697	2 981 572
Cessions	-	-	-	-	(461 361)	-	(199 292)	(71 864)	-	(732 516)	(732 516)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30/06/2024	5 071 397	9 648 736	45 779 067	2 587 530	6 135 837	2 298 252	8 822 236	22 996 090	3 012 567	101 280 316	106 351 713

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels (Immob. Incorp.)	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES											
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 944 367)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(13 042 051)	-	(38 205 362)	(41 203 423)
Dotation de l'exercice	(730 143)	-	(2 029 371)	(322 199)	(625 616)	(135 518)	(491 802)	(1 345 050)	-	(4 949 557)	(5 679 700)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	759 411	-	-	-	-	759 411	759 411
Autres mouvements	(2 215)	-	-	-	-	-	5 150	-	-	5 150	2 935
31/12/2023	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 323)	(2 102 275)	(1 263 245)	(6 695 676)	(14 387 101)	-	(42 390 358)	(46 120 779)
01/01/2024	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 323)	(2 102 275)	(1 263 245)	(6 695 676)	(14 387 101)	-	(42 390 358)	(46 120 779)
Dotation de l'exercice	(280 555)	-	(540 900)	(176 988)	(225 622)	(78 280)	(234 381)	(800 642)	-	(2 056 814)	(2 337 369)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	230 610	-	166 898	49 305	-	446 814	446 814
Autres mouvements	(46 464)	-	5 000	-	-	-	-	-	-	5 000	(41 464)
30/06/2024	(4 057 439)	-	(16 509 638)	(2 145 311)	(2 097 287)	(1 341 525)	(6 763 159)	(15 138 438)	-	(43 995 359)	(48 052 798)
VALEURS NETTES COMPTABLES											
31/12/2023	1 334 102	9 648 736	29 805 330	569 853	3 954 261	950 472	2 171 066	8 221 990	1 326 069	56 647 777	57 981 878
30/06/2024	1 013 958	9 648 736	29 269 429	442 219	4 038 550	956 727	2 059 077	7 857 652	3 012 567	57 284 957	58 298 915

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2024 à 7 038 597 DT contre 7 045 201 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(153 889)	(147 285)
Immeubles de placement nets	7 038 597	7 045 201

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2024 à 2 509 334 DT contre 1 894 966 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	2 219 247	590 827
Acquisition	719 249	1 628 420
Sous-total	2 938 496	2 219 247
Amortissement début	(324 281)	(115 575)
Amortissement de la période	(104 881)	(208 706)
Sous-total	(429 162)	(324 281)
Total	2 509 334	1 894 966

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2024 à 115 152 748 DT contre 90 043 444 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024			31/12/2023		
	Nombre	Cours de clôture	30/06/2024	Nombre	Cours de clôture	31/12/2023
Amen Bank	2 401 269	43,990	105 631 840	2 401 269	33,500	80 442 528
ATL	2 666 921	3,570	9 520 908	2 666 921	3,600	9 600 916
Total			115 152 748			90 043 444

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 269 302 DT contre 1 139 191 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Prêts au personnel (LT)	1 234 303	1 109 192
Dépôt et cautionnements	400 815	395 815
Sous-total	1 635 118	1 505 007
Provisions sur les cautionnements	(365 816)	(365 816)
Total	1 269 302	1 139 191

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2024 à 11 998 800 DT contre 8 249 250 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
STLV	9 998 800	6 249 250
AF CAR	-	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	11 998 800	12 108 664
Provisions sur les participations	-	(3 859 414)
Total	11 998 800	8 249 250

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2024 à 134 234 745 DT contre 151 433 604 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Volkswagen	4 751 186	14 517 310
Audi	11 417 970	15 304 887
Porsche	9 064 573	7 202 349
Renault trucks	10 132 312	18 269 307
SEAT	20 527 619	28 556 401
SKODA	2 339 500	4 552 583
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	59 358 972	49 376 882
Volkswagen Utilitaires	774 969	875 325
Stock PR	9 245 772	7 230 371
Stock VO	8 088 893	6 436 930
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	18 132	20 182
Sous-total	135 934 179	152 556 808
Provision pour dépréciation stocks	(1 699 434)	(1 123 204)
Total	134 234 745	151 433 604

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	1 123 204	901 009
Provision constituée au cours de la période	576 230	222 195
Reprise de la provision	-	-
Fin de période	1 699 434	1 123 204

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2024 à 122 459 363 DT contre 121 598 047 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Effets escomptés non échus	50 328 484	68 769 296
Effets à recevoir	49 969 822	29 674 596
Clients leasing	15 676 818	21 043 831
Chèques à l'encaissement	2 094 661	2 642 701
Clients douteux	963 062	958 302
Clients comptes courants	5 975 166	954 066
Clients travaux en cours	1 074 172	792 883
Effets et chèques impayés	22 575	205 749
Sous-total	126 104 760	125 041 424
Provisions sur les clients	(3 645 397)	(3 443 377)
Total	122 459 363	121 598 047

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	3 443 377	4 931 380
Provision constituée au cours de la période	202 020	-
Reprise sur provision	-	(1 488 003)
Fin de période	3 645 397	3 443 377

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2024 à 507 285 DT contre 585 130 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Avances au personnel	181 706	104 227
Prêts au personnel (CT)	325 579	480 903
Total	507 285	585 130
Provisions sur les prêts au personnel	-	-
Total	507 285	585 130

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2024 à 19 211 356 DT contre 11 161 139 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Fournisseurs, avances et acomptes	3 219 830	2 561 469
Produits à recevoir	11 525 588	3 942 035
Etat taxation d'office	488 795	-
Débiteurs divers	3 448 487	3 538 271
Charges constatées d'avance	3 299 015	2 938 663
Sous-total	21 981 715	12 980 438
Provisions sur les autres actifs courants	(2 770 359)	(1 819 299)
Total	19 211 356	11 161 139

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	1 819 299	3 672 133
Provision constituée au cours de la période	539 109	-
Reclassement provisions pour risques et charges	411 951	-
Reprise sur provision	-	(1 852 834)
Fin de période	2 770 359	1 819 299

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2024 à 33 669 635 DT contre 10 035 549 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Banques	31 167 183	6 991 711
Effets à l'encaissement	538 609	1 074 289
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 050	288 224
Caisses	27 951	33 483
Régie d'avance et accreditifs	1 647 842	1 647 842
Total	33 669 635	10 035 549

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	30/06/2024
Solde au 31 décembre 2023	35 345 545
Gain actuariel	7 872
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	25 109 304
Impôts différés sur les AERG	(2 834)
Solde au 30 juin 2024	60 459 887

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2024 à 65 132 887 DT contre 79 829 843 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	30/06/2024
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	2 495 933	-	(489 824)	-	2 006 109
Courant	911 593	(445 009)	489 824	-	956 408
Obligations locatives					
Non-courant	2 135 808	-	-	706 077	2 841 885
Billets à ordre					
Courant	5 517 213	(29 883 313)	-	33 366 100	9 000 000
Effets escomptés et non échus					
Courant	68 769 296	(68 769 296)	-	50 328 485	50 328 485
Total courant	75 198 102	(99 097 618)	489 824	83 694 585	60 284 893
Total Non-courant	4 631 741	-	(489 824)	-	4 847 994

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2024 à 409 471 DT contre 377 545 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	377 545	336 956
Coût des services rendus	23 584	20 625
Charges financières	35 816	29 597
Gain/perte actuarielle (OCI)	(7 872)	9 110
Remboursement	(19 602)	(18 743)
Fin de l'exercice	409 471	377 545

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2024 à 4 363 890 DT contre 6 326 055 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Provisions pour litige	767 238	1 156 605
Provisions pour autres risques et charges	3 596 652	5 169 450
Total	4 363 890	6 326 055

P.4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2024 à 232 872 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	30/06/2024
Provisions pour départ à la retraite	147 409
Provisions pour litiges	146 302
Pertes de change latentes	125 406
Instruments de couverture	559 645
Contrats de location	119 719
Provisions sur les stocks et cautions	743 489
Total des actifs d'impôts différés	1 841 971
Gains de change latents	(651 744)
Produits à recevoir	(55 338)
Amortissements différés	(1 367 760)
Total des passifs d'impôts différés	(2 074 843)
Passifs d'impôts différés nets	232 872

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2024 à 8 731 817 DT et se détaille comme suit :

En DT	30/06/2024
Impôt exigible	7 706 899
Impôt différé	1 024 918
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	8 731 817

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	30/06/2024
Résultat avant impôt	37 710 998
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôt théorique	14 707 289
Charge d'impôt exigible	7 706 899
Impôt différé	1 024 918
Charge d'impôt comptabilisée	8 731 817
Différence	(5 975 472)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	1 766 172
Produits non imposables	(7 741 644)
Total	(5 975 472)

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 847 122
Charge d'impôt exigible de 2024	7 706 899
Paiements d'impôts en 2024	(9 359 102)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2024	2 194 919

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

Mouvements 2024	Solde au 31 décembre 2023	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2024
Provision pour départ à la retraite	135 916	14 327	(2 834)	147 409
Provision pour litiges	416 379	(270 077)	-	146 302
Moins-value sur titres	1 389 389	(1 389 389)	-	-
Pertes de change latentes	261 430	(136 024)	-	125 406
Gains de change latents	(1 115 358)	463 614	-	(651 744)
Produits à recevoir	(40 847)	(14 491)	-	(55 338)
Instruments de couverture	268 382	291 263	-	559 645
Amortissements différés	(1 143 160)	(224 600)	-	(1 367 760)
Provisions sur les stocks et cautions	536 046	207 443	-	743 489
Contrats de location	86 703	33 015	-	119 719
Total	794 880	(1 024 918)	(2 834)	(232 872)

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2024 à 156 884 018 DT contre 150 390 839 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	127 432 153	123 977 282
Fournisseurs locaux	28 366 374	25 950 673
Fournisseurs, retenues de garantie	514 347	307 384
Fournisseurs, effets à payer	571 144	155 500
Total	156 884 018	150 390 839

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2024 à 33 280 181 DT contre 11 305 652 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Charges à payer	4 246 210	4 700 693
Cotisations de sécurité sociale à payer	1 488 576	1 349 077
Etats impôts et taxes à payer	7 558 222	4 567 404
Provisions pour congés à payer	624 574	502 465
Assurance groupe à payer	377 366	104 549
Débours sur cartes grises	13 371	17 464
Produits constatés d'avances	24 000	60 000
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Actionnaires, dividendes à payer	18 900 000	-
Créditeurs divers	43 862	-
Total	33 280 181	11 305 652

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 554 571 DT contre 745 507 DT au 31 décembre 2023 et représentent les instruments de couverture passifs.

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2024 à 310 954 251 DT contre 295 748 283 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Ventes de véhicules neufs	293 050 369	276 822 790
Ventes de pièces de rechange et de lubrifiants	9 922 402	11 270 141
Ventes de véhicules utilisés	5 885 574	5 755 075
Ventes de travaux atelier	1 508 632	1 432 944
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	587 274	467 333
Total	310 954 251	295 748 283

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2024 à 259 420 133 DT contre 246 916 518 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Achats pour les ateliers	104 220	117 673
Charges du personnel direct	2 837 909	2 566 664
Coût des pièces de rechange vendues	9 681 017	16 141 819
Coût des véhicules d'occasion vendus	5 757 440	5 673 140
Coût des véhicules neufs vendus	240 816 938	222 311 361
Travaux extérieurs	222 609	105 861
Total	259 420 133	246 916 518

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2024 à 3 593 540 DT contre 4 563 450 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Reprises sur les provisions pour risques et charges	1 978 751	2 039 301
Produits non récurrents	178 921	48 644
Locations	365 700	363 000
Ristournes TFP	205 269	29 271
Profits sur cessions d'immobilisations	741 041	17 665
Reprises de Provisions sur créances	-	2 013 765
Autres services	123 858	51 804
Total	3 593 540	4 563 450

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2024 à 12 020 302 DT contre 10 184 505 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Charges du personnel	7 523 352	6 771 571
Autres frais sur ventes	2 680 557	2 285 463
Publicités et insertions	979 415	255 749
Frais de déplacements	590 931	604 787
Location diverses	98 103	99 335
Cadeaux, réceptions et restaurations	31 766	42 799
Honoraires	74 299	65 445
Consommables	29 390	46 867
Impôts et taxes	12 489	12 489
Total	12 020 302	10 184 505

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2024 à 16 751 563 DT contre 18 441 858 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Charges du personnel administratif	4 854 314	4 641 152
Dotations aux amortissements	2 495 318	2 762 821
Dotations aux provisions pour risques et charges	428 538	3 700 370
Frais bancaires	2 446 111	2 334 579
Impôts et taxes	1 073 412	1 024 862
Honoraires	1 214 123	987 346
Energie	326 238	494 641
Abonnements	2 401 984	1 211 484
Entretien et réparations	525 167	542 549
Gardiennage	506 224	259 613
Assurance	206 677	221 919
Vêtements de travail	10 901	89 193
Fournitures de bureaux	63 646	78 151
Dons et subventions	6 500	15 000
Frais de formation	192 410	78 178
Total	16 751 563	18 441 858

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 644 347 DT contre 2 635 696 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	539 109	162 176
Dotations aux provisions sur créances	202 020	-
Dotations aux provisions sur cautions	-	229 237
Dotations aux provisions sur stocks VN	576 230	291 547
Pertes sur créances irrécouvrables	44 924	75 858
Perte sur les titres de participation AFCAR	3 859 414	-
Pénalités de retard	141 581	1 793 729
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	140 483	83 149
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	(3 859 414)	-
Total	1 644 347	2 635 696

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2024 à 16 640 511 DT contre 10 364 085 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Dividendes reçus	16 523 870	10 020 793
Intérêts créditeurs	55 148	139 652
Intérêts sur prêts au personnel	61 493	187 222
Produits nets sur placements	-	16 418
Total	16 640 511	10 364 085

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2024 à 3 640 959 DT contre 3 272 806 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts sur comptes courants	20 956	3 613
Intérêts sur crédits bancaires	345 061	575 513
Agios sur les effets escomptés	2 302 385	2 454 502
Pertes sur instruments de couverture	809 065	69 529
Indemnités de départ à la retraite	35 816	14 798
Obligations locatives	127 676	154 851
Total	3 640 959	3 272 806

Tableau de passage des charges par nature :

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023
Achats consommés	256 582 224	244 086 511
Charges de personnel	15 215 575	13 979 387
Autres charges d'exploitation	13 797 331	12 966 528
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 241 215	7 146 151
Total	289 836 345	278 178 577

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2024

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	33 000 000 €
BIAT	12 000 000 €
UBCI	12 000 000 €
Total	57 000 000 €

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2024
Cautions bancaires	4 137 522
Total	4 137 522

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2024
Cautions bancaires	4 194 666
Obligations cautionnées	10 201 903
Total	14 396 569

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2024
Cautions bancaires	18 876
Total	18 876

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2024 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	240 086	187 463	427 549
Total	6 000 000	240 086	187 463	427 549

E. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2024 se présentent comme suit :

1) Location d'un centre de logistique à la société Car Gros

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2024 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 300 000 DT HT.

2) Charges communes 2024 ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 856 740 DT HT à titre de charges communes à fin juin 2024.

3) Achats et ventes ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros et opérations diverses

- La société Car Gros a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 040 254 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par Car Gros sur le résultat de l'exercice 2023 est de 7 999 600 DT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 1 546 DT HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 845 559 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

4) Opérations réalisées avec la filiale STLV

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 190 796 DT en hors taxes net des remises.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 87 360 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 60 005 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2024 s'élève à 29 700 DT HT.
- La société « STLV » a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 363 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

5) Frais d'assurance encourus avec la COMAR

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2024, des frais d'assurance s'élevant à 1 451 197 dinars.

6) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

7) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2024

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2024 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 622 671 DT DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 191 086 DT ;
- « PGH » : 3 393 DT ;
- « PARENIN » : 138 644 DT ;
- « AMEN SANTE » : 273 240 DT ;
- « CLINIQUE EL AMEN » 114 980 DT ;
- « POULINA GROUP HOLDING » : 156 354 DT ;
- « TRIANON » : 404 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 6 701 DT ; et
- « AMEN BANK » : 10 128 DT

8) Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée de 1 année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2024 le loyer s'élève à 32 288 DT HT.

9) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2024 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

- La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2024 pour un montant total de 50 006 889 DT TTC.

10) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2024 et financées par la société ATL

- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2024 pour un montant total de 26 686 602 DT TTC.

11) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2024 à hauteur de 445 009 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 158 160 DT au 30 juin 2024.

12) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 9.000.000 DT.

13) Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 10 juillet 2023, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2024 à 4 194 666 DT.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2024 à 10 201 903 DT.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2024 à 33 000 000 Euro.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.

14) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2024 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	121 116	143 116

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

15) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2024 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 15 000 DT.

16) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2024. Au titre du premier semestre 2024, la charge s'élève à 70 000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2024.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2024
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Tunis, le 18 septembre 2024

Aux Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2024, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de **506 350 080 DT**, un total des capitaux propres de **241 901 588 DT** y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à **28 979 181 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

**Khaled MNIF
Partner**

Expert-Partners

**Jamel MEZIOU
Partner**

